

DELIBERATION
de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire
de l'Université de Bourgogne

Séance du 30 avril 2024

Délibération n° 2024 – 30/04/2024 - 2

*Election à la Vice-Présidence de la Commission de la Formation
et de la Vie Universitaire de l'Université de Bourgogne*

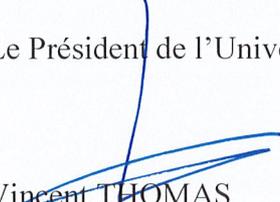
- VU le code de l'éducation,
- VU les statuts de l'Université de Bourgogne,

Effectif statutaire : 41 Membres en exercice : 41 Quorum : 21 Membres présents : 24 Membres représentés : 9 Total des votants : 33	Suffrages exprimés : 29 Absentions : 4 Votes blancs ou nul : 0 Mme Carine MICHEL-COLENT : 29 voix
---	--

La Commission de la Formation et de la Vie Universitaire de l'Université de Bourgogne, après en avoir délibéré, **a procédé à l'élection de Madame Carine MICHEL-COLENT, en qualité de Vice-Présidente de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire.**

Dijon, le 13 mai 2024

Le Président de l'Université de Bourgogne,



Vincent THOMAS

Délibération transmise à la Rectrice de la région académique de Bourgogne
Franche-Comté, Chancelière de l'Université de Bourgogne

Délibération publiée sur le site internet de l'établissement